



**Appel à candidatures «Expert(e)s associé(e)s»
Commission régionale des experts
Direction régionale Asie-Pacifique
2019 - 2021**



RÈGLEMENT

Appel régional à candidatures ouvert jusqu'au 15 août 2018

1. LA COMMISSION RÉGIONALE DES EXPERTS

Par délégation du conseil scientifique, la commission régionale des experts est un organe qui participe à la définition et à la cohérence des orientations stratégiques de la politique scientifique régionale dont l'élaboration et la mise en œuvre, tant fonctionnelles qu'opérationnelles, relèvent de la direction régionale Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (DRAP).

La commission régionale des experts participe à la définition et à la mise en place du dispositif de suivi des actions des projets, du dispositif d'évaluation qui accompagne la politique scientifique régionale, notamment à travers des recommandations sur l'évaluation initiale des projets régionaux et inter-régionaux.

La commission régionale des experts de la DRAP a un mandat scientifique et technique. Elle a notamment pour fonction de sélectionner les réponses aux appels d'offres et appels à candidatures qui sont déposés auprès de la DRAP.

La commission régionale des experts est composée de deux catégories d'experts :

- Les **membres de droit** qui sont les membres du conseil scientifique originaires de la région Asie-Pacifique.
- Les **experts associés** qui ne sont pas membres du conseil scientifique et sont appelés à siéger à la commission régionale d'experts pour les champs disciplinaires non couverts par les membres de droit. La désignation comme expert associé, pour un mandat de trois ans renouvelable une fois, s'opère sur appel à candidatures lancé, ou par sollicitation directe, auprès des établissements d'enseignement supérieur de la région.

2. CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA CANDIDATURE

Pour être éligible à répondre à cet appel, le (la) candidat(e) doit :

- être francophone ;
- être professeur ou chercheur en poste dans un des établissements d'enseignements supérieur et de recherche membres de l'AUF en Asie-Pacifique ;
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis.

3. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures sont transmis à la direction Asie-Pacifique de l'AUF. Après examen de leur recevabilité, les dossiers seront soumis à la sélection finale.

La sélection finale est faite par les membres de droit de la commission régionale des experts. Les résultats sont portés à la connaissance des candidats avant la fin du mois de décembre 2018.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

La sélection finale tient compte de la diversité disciplinaire, des champs d'expertise et de la représentation géographique sur la base des critères suivants :

- avoir une parfaite maîtrise des dispositifs d'évaluation des projets inter-universitaires ;
- avoir une très bonne connaissance des systèmes universitaires présents dans la région, et de leurs spécificités ;
- avoir des compétences disciplinaires reconnue ;
- avoir exercé des responsabilités dans le pilotage de projets de formation ou de recherche ;
- avoir une expérience de la coopération régionale et internationale.

5. DUREE

Les experts associés sont recrutés pour une durée de 3 années (2019-2021). Leur mandat est renouvelable une fois.

Les experts associés sont recrutés sur leur compétence individuelle et ne sont ni les représentants d'un état, ni les représentants d'une université. Ils gardent le statut d'experts associés pendant toute la période de 3 ans, même s'ils changent d'établissement ou de statut pendant cette période. Les experts associés peuvent à tout moment décider de renoncer à ce statut par simple lettre adressée au président de la commission régionale des experts (CRE).

Le président de la CRE peut, pour compléter le panel d'experts associés, procéder à de nouveaux recrutements à tout moment, après avis des membres de droit de la CRE. Ces recrutements exceptionnels se font de manière individuelle sans appel à candidatures.

ATTENTION : Le dossier doit obligatoirement être envoyé à la direction régionale Asie-Pacifique de l'AUF le 15 aout 2018 au plus tard par courriel (de préférence) ou par la poste.

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature dûment complété, signé et cacheté par la plus haute autorité de l'établissement de rattachement ou son représentant (recteur, président, directeur de l'établissement, vice-recteur, doyen) et signé ;
- un curriculum vitae actualisé ;
- une liste de publications (les titres d'articles ou de livres publiés dans une autre langue que le français doivent être traduits en français) ;

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être traduites en français. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement son rejet.

Personne à contacter :

Mme Pham Thi Bich Lien, Responsable de projet

Adél : pham.bich.lien@auf.org

Direction Asie-Pacifique de l'AUF

21 rue Le Thanh Tong – Hanoi (Vietnam)